

NON À LA SMICARDISATION DES PROFESSEURS, CPE, PSYEN DU SECOND DEGRÉ !

C'est un fait, le Code du travail oblige le gouvernement à relever automatiquement le montant du SMIC en fonction de l'inflation. Le SMIC sera augmenté de 2,65% le 1^{er} mai 2022 pour le porter à 1 649,48 € bruts.

PAUPÉRISATION DES PROFESSEURS, LES CPE, LES PSYEN

Le point d'indice est gelé quasiment depuis 20 ans, et c'est inadmissible car les professeurs certifiés au 6^{ème} échelon ont perdu plus de 600 € par mois. Aujourd'hui, les personnels de catégorie A, dans les collèges et lycées, les certifiés, les P.EPS, les CPE et PsyEN, vont maintenant débiter à 1,11 % du SMIC alors que J.-M. Blanquer se targue d'avoir augmenté les salaires en début de carrière et G. Attal qu'un professeur ne gagnera pas moins de 2 000 € avant la fin du quinquennat...

UN OBJECTIF : PLUS DE CONTRACTUELS, MOINS DE TITULAIRES

Avec la mastérisation des concours, des salaires aussi faibles, la fin du recrutement sous statut de fonctionnaire stagiaire s'organise une place prépondérante aux contractuels, faute de titulaires. Beaucoup plus simple pour tout gouvernement : exit la pension inscrite dans le Code des pensions civiles et militaires dans la droite ligne de la suppression annoncée des régimes spéciaux, la rémunération 12 mois sur 12 et son déroulement de carrière, le statut et ses droits, exit la stabilité de l'emploi, place à l'acceptation de toutes les tâches imposées sous la menace du licenciement. Et on peut dire qu'elle sont nombreuses dans un monde où l'autonomie des établissements deviendrait la règle comme à Marseille.

Alors, on comprend pourquoi le ministère et son actuel ministre considèrent que le nombre des participants aux concours relève du « secret défense ». Tout laisse à croire que le nombre de candidats baisse considérablement. Et c'est normal, car qui peut accepter qu'à Bac+5, un professeur, un CPE, un PsyEN ne soit rémunéré que 11 % au-dessus du SMIC et qu'il doive attendre entre 18 et 22 ans de carrière pour percevoir un salaire de 68 % au-dessus du SMIC ?

PREMIER TOUR, DEUXIÈME TOUR, MAIS NOS REVENDICATIONS ET EXIGENCES SONT CONSTANTES ET IMMÉDIATES :

- ▶ Ouverture immédiate de négociations salariales pour la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 21,68 % pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies depuis 2000 par tous les personnels. Et pas question de diviser les personnels avec une autonomie renforcée des collèges et lycées, pas question de les diviser avec un salaire lié aux objectifs
- ▶ 183 € pour tous, tout de suite, sans contrepartie
- ▶ Abrogation de la mastérisation, retour à un recrutement à Bac+3
- ▶ Titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent. Tous les postes mis aux concours doivent être pourvus
- ▶ Les listes complémentaires doivent être complètes dans toutes les disciplines
- ▶ Il n'est pas question d'accepter des classes à 30 en collèges, 35-38 en lycées, toutes les suppressions de classes et de postes programmées
- ▶ Il n'est pas question, après avoir imposé les 2 HSA, d'accepter les remplacements à l'interne



FORTISSIMO!